

PERSONNE QUI DEMANDE LE REMBOURSEMENT

Nom :	Adresse :	Téléphone :
Courriel :		

DESCRIPTION

Année :	Marque :	Modèle :	N° de plaque :
NIV :		Relevé de l'odomètre :	
Date de la dernière inspection :		N° de la vignette d'inspection :	

TYPE DE REMBOURSEMENT

Dommages importantes (veuillez fournir une description)

Remarque : Parmi les dommages importants peuvent figurer des dommages considérables à la carrosserie ou aux vitres, des dommages considérables à l'intérieur ou des défaillances mécaniques graves. L'usure normale associée à l'âge et à un kilométrage raisonnable, par exemple, pour ce qui est de l'échappement, du refroidissement, de la batterie, du joint de culasse, des bagues, des pompes, des joints d'étanchéité, de la peinture, des pneus, des freins, de la suspension et d'autres éléments d'usure normale ne peut constituer de lourds dommages.

Kilométrage exceptionnellement élevé

Remarque : Les demandes relatives à un kilométrage exceptionnellement élevé seront seulement prises en compte si le kilométrage total du véhicule est supérieur à 20 000 km par année en moyenne. Joignez un exemplaire du dossier de la dernière inspection, un reçu officiel du concessionnaire ou du mécanicien pour les travaux exécutés ou des documents similaires où figurent le NIV et le kilométrage du véhicule.

Documents joints :	Acte de vente (requis) <input type="checkbox"/>	Lettre de la compagnie d'assurance <input type="checkbox"/>	Dossier d'inspection <input type="checkbox"/>
	Factures de réparation <input type="checkbox"/>	Photos <input type="checkbox"/>	Attestation de l'état <input type="checkbox"/>
			Autre <input type="checkbox"/>

ATTESTATION

REMARQUE : QUICONQUE FOURNIT EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE DES RENSEIGNEMENTS FAUX OU TROMPEURS DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE PEINE CONFORMÉMENT À LA LOI. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES

Alinéa 30(1)a) de la *Loi sur l'administration du revenu* : Commet une infraction quiconque fait une fausse déclaration dans une formule ou une déclaration prévue en vertu de la présente loi, d'une loi fiscale ou d'un règlement établi en application de la présente loi ou d'une loi fiscale.

Paragraphe 56(6) de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* : Lorsqu'une loi crée une infraction punissable à titre d'infraction de la classe F, le juge doit imposer une amende d'au moins 240 \$ et d'au plus 10 200 \$.

Je, _____ (nom en caractères d'imprimerie), déclare avoir rempli le présent formulaire de demande de remboursement et certifie que la valeur du véhicule est inférieure à la moyenne en raison d'avoir subi des dommages importants ou d'un kilométrage exceptionnellement élevé, et que tous les renseignements fournis dans toutes les parties du présent formulaire de demande de remboursement sont véridiques et exacts.

Signature

Date

Les renseignements personnels que contient la présente demande de remboursement sont recueillis en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*, et seront utilisés dans le but de déterminer l'admissibilité à un remboursement de la taxe provinciale sur les véhicules ou la taxe sur les biens personnels désignés. Si vous avez des questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements, communiquez avec le gestionnaire, Administration de l'impôt, Ministère des Finances, C. P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5. Téléphone : 1-800-669-7070 ou courriel wwwfin@gnb.ca.